

PORTO-NOVO, le 15 MAI 1963

II) ECRET N°63- 234 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU la Loi n°59/16/ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

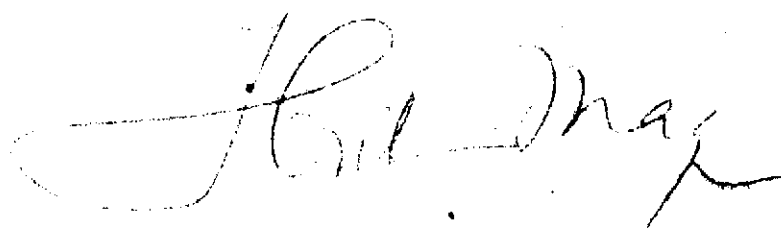
VU le Décret n°111/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret n°143/PR. du 20 Mars 1962 ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

I) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Basile MENSAH, Conseiller aux Affaires Administratives, est nommé Adjoint à l'Inspecteur des Affaires Administratives.

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-



H. M A G A

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	4
S.G.A.N.	2
D.G.F.	10
Ministres	13
I.A.A.	5
A.N.D.	1
Trésor	1
J.O.R.D.	1
Intéressé -	1